[](https://www.kla.tv/27616)

Chute du Credit Suisse : Les véritables liens de cause à effet ont été passés sous silence !

**Le 19 mars 2023, le monde de la finance était au bord du gouffre. La faillite du Credit Suisse aurait signifié la destruction du système financier. En raison des innombrables produits dérivés non couverts du Credit Suisse, toutes les banques d'importance systémique seraient tombées avec elle. La menace a-t-elle été réduite par le passage à l'UBS ? Ou plutôt décuplée ? Au final, ce sont probablement les contribuables suisses qui devront supporter les risques en suspens.**

Le 12 juin 2023, les actions de la grande banque suisse Credit Suisse ont été négociées pour la dernière fois en bourse. En l'espace de quelques jours, le Credit Suisse a été racheté par l'Union des Banques Suisses (UBS). Cela a suscité quelques questions, surtout dans le monde de la finance : Quelle était la véritable raison de la reprise du Credit Suisse par l'UBS ? Et pourquoi la commission parlementaire garde-t-elle secrète pour les 50 prochaines années l'enquête sur l'effondrement du Credit Suisse ? Pourquoi le Credit Suisse n'a-t-il pas été tout simplement liquidé, c'est-à-dire dissous, comme le prévoient la loi et les plans d'urgence ? Ces questions et d'autres encore seront abordées dans cette émission. Bien que le "sauvetage du Crédit Suisse" remonte déjà à quelques mois, il est considéré comme un exemple intéressant pour découvrir comment le monde de la finance est construit.  
Déroulement du « sauvetage du Credit Suisse »  
Bien que les grandes banques suisses aient élaboré pendant des années un plan de liquidation d'urgence détaillé pour le cas d'une banque d'investissement défaillante, celui-ci n'a pas été appliqué au Credit Suisse. Ce plan d'urgence aurait préservé la part suisse du Credit Suisse et mis en faillite le reste du groupe, en particulier la part américaine. On a dit au public qu'il n'y avait pas eu d'autre solution en l'espace de quelques jours que de faire reprendre le Credit Suisse par l'UBS… dans une opération en douce. Le droit d'urgence - c'est-à-dire le droit de la guerre - a été appliqué. En effet, selon l'art. 185, al. 3 de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral peut : « [...] édicter des ordonnances et des décisions pour faire face à des troubles graves de l'ordre public ou de la sécurité intérieure ou extérieure, survenus ou imminents. De telles ordonnances doivent être limitées dans le temps. » On peut douter que la faillite de Credit Suisse ait provoqué une grave perturbation de l'ordre public ou menacé la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Et ce d'autant plus que le plan d'urgence aurait garanti la survie de Credit Suisse. Le Conseil fédéral a donc abusé de la Constitution pour imposer ce deal en recourant au « droit d'urgence ». La Confédération et la Banque nationale suisse (BNS) ont garanti l'opération à hauteur de 250 milliards de CHF. A titre de comparaison : en 2008 et 2009, les Etats-Unis ont dépensé 204 milliards de dollars pour tous les bail-outs, c'est-à-dire les reprises de dettes par l'Etat. Le sauvetage du Credit Suisse à lui seul a donc coûté plus d'argent que l'ensemble du sauvetage des banques aux Etats-Unis sur deux années entières.  
L'UBS a alors repris les actions du Credit Suisse pour un prix de 3 milliards de CHF. Au 31 décembre 2022, le Credit Suisse disposait de 45 milliards de CHF de fonds propres. C'était une aubaine pour l'UBS. C'est à nouveau exactement la même chose que d'habitude : l'UBS a réalisé un bénéfice trimestriel de plus de 29 milliards de CHF au 30 juin 2023, mais le risque encore ouvert est supporté par le contribuable suisse, qui ne couvre que le côté des pertes, mais ne participe pas au bénéfice.  
Toute cette histoire est en quelque sorte incohérente et il semble que des informations importantes aient été dissimulées à la population suisse, qui doit répondre de cette transaction. Cela explique les 50 ans de secret de l’enquête.  
Produits dérivés en cas d'application du plan d'urgence du Credit Suisse  
Est-ce à cause des produits dérivés qu'un secret de 50 ans a été convenu ? Un « dérivé financier » est une construction inventée, un produit financier dont la valeur et l'évolution de la valeur découlent d'autres produits financiers (valeurs de base), autrement dit un pari financier. Il est par exemple possible de spéculer sur la hausse comme sur la baisse d'un sous-jacent, par exemple d'une action.  
Le total des produits dérivés détenus par le Credit Suisse au 31 décembre 2022 s'élevait à la somme fabuleuse de 14 360 milliards de CHF. Ce chiffre est si fabuleusement gigantesque qu'il faut le replacer dans son contexte pour le comprendre. Le produit national brut de la Suisse s'élève à environ 800 milliards de CHF. La position en produits dérivés du Credit Suisse est donc 18 fois plus importante que le produit national brut de la Suisse. La dette officielle de la Confédération s'élève à environ 110 milliards de CHF. La position en produits dérivés du Credit Suisse est donc 130 fois plus importante que la dette de la Confédération.  
Warren Buffet, l'un des investisseurs les plus prospères au monde et président-directeur général de Berkshire Hathaway, a déclaré en 2002 à propos des produits dérivés : « Nous pensons toutefois que les produits dérivés sont des armes financières de destruction massive qui recèlent des dangers qui, bien que latents, sont potentiellement mortels. »  
Si le Credit Suisse avait été liquidé conformément au plan d'urgence, la partie du groupe qui détenait ces positions aurait été mise en faillite. La position nette des produits dérivés n'est en effet valable que tant que toutes les contreparties peuvent remplir leurs obligations dans le cadre du contrat de produits dérivés. En d'autres termes, chaque banque parie sur un événement quelconque du marché et couvre ce risque par un autre pari sur une troisième banque, qui fait à son tour la même couverture sur une autre banque. De cette manière, toutes les banques d'importance systémique sont prises entre elles dans un réseau de produits dérivés. Si l'une d'entre elles tombe, toutes tombent. En cas de faillite du Credit suisse, toutes les banques seraient tombées. Si le Credit Suisse n'avait plus pu honorer ses positions dans le portefeuille de produits dérivés en tant que contrepartie, toutes les positions que les autres banques auraient couvertes auprès du Credit Suisse en tant que contrepartie auraient perdu leur valeur. Cela aurait eu pour conséquence de faire exploser, c'est-à-dire de détruire, l'ensemble du système financier. Or, les fonds propres du Credit Suisse, qui s'élèvent à environ 45 milliards de CHF, sont environ 360 fois inférieurs à la position en produits dérivés. Ainsi, en cas de faillite, le Credit Suisse n'aurait pas été en mesure d'honorer ses engagements, ce qui aurait créé dans le circuit des produits dérivés de ce monde un trou de la taille des 14 360 milliards de CHF précités. Cela aurait entraîné un effet domino. Toutes les banques du réseau de produits dérivés auraient sombré.  
L'UBS n'a pas supporté de risque financier suite à la reprise, celui-ci est assumé par le contribuable suisse. Mais qu'en est-il maintenant des plus de 14 000 milliards de francs de positions de produits dérivés du bilan du Credit Suisse ? Elles sont désormais chez UBS. Comme l'UBS a également un gigantesque portefeuille de produits dérivés, le problème n'en est que plus grand. La première clôture annuelle commune montrera à quel point il est grand. Le Conseil fédéral a eu recours au droit d'urgence sans base juridique pour réaliser cette transaction. L'ensemble du système financier international a ainsi été sauvé, pour l'instant. Désormais, la déclaration faite par des ministres étrangers à la conseillère fédérale Keller-Sutter prend soudain tout son sens : « Vous avez sauvé le monde ». La direction de l'UBS, l'autorité suisse de surveillance des marchés financiers FINMA, la Banque nationale suisse BNS et le Conseil fédéral suisse n'ont pas informé le contribuable suisse des liens de cause à effet réels et plus larges. On a raconté à la population suisse qu'un sauvetage du Credit Suisse était inévitable pour sauver le paysage bancaire suisse. Mais il s'agissait de sauver provisoirement le système financier mondial aux frais du contribuable suisse.

**de khc**

**Sources:**

Warren Buffet, 2002, Berkshire Hathaway, Rapport annuel 2002, p.15  
  
<https://money.cnn.com/news/specials/storysupplement/bankbailout/>  
  
<https://de.marketscreener.com/kurs/aktie/UBS-GROUP-AG-19156942/news/Untersuchung-der-Credit-Suisse-wird-Akten-50-Jahre-lang-geheim-halten-44344494/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Banques - [www.kla.tv/Banques](https://www.kla.tv/Banques)  
  
#CreditSuisse-fr - Crédit Suisse - [www.kla.tv/CreditSuisse-fr](https://www.kla.tv/CreditSuisse-fr)  
  
#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)  
  
#Finances - [www.kla.tv/Finances](https://www.kla.tv/Finances)  
  
#Economie - [www.kla.tv/Economie](https://www.kla.tv/Economie)  
  
#SystemeFinancier - L'argent dirige le monde... - [www.kla.tv/SystemeFinancier](https://www.kla.tv/SystemeFinancier)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.